

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2022020018	11/04/2022

Référence de la décision : A/FB/2022-04-011

Renouvellement de l'agrément de l'organisme de formation UNFT - SNCF VOYAGEURS :

A été renouvelé, pour une durée de cinq ans, l'agrément de l'organisme de formation UNFT - SNCF VOYAGEURS afin de dispenser des formations à la conduite.

Cet agrément est valable jusqu'au 11 avril 2027.